PLAN D'ACTION 2010-2011

Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec

Pour une expertise d'excellence en analyse environnementale

Québec

Plan d'action 2010-2011

CEAEQ

Message du directeur général

Avec le présent *Plan d'action 2010-2011*, le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec entame la cinquième et dernière année du cycle stratégique 2006-2011.

Soucieux de répondre aux besoins de sa clientèle ministérielle tout en exerçant un contrôle pointu de ses dépenses, le Centre d'expertise fournira cette année 107 500 heures de prestation de services au Ministère, soit 1 000 heures de plus qu'en 2009-2010. En outre, il entreprendra, au cours de l'automne, sa réflexion stratégique en vue de déposer en 2011 le *Plan stratégique 2011-2014* du CEAEQ.

Au cours de l'année, le Centre d'expertise poursuivra ses activités de développement scientifique et technique, notamment en ce qui a trait aux contaminants d'intérêt émergent pour mieux connaître leur comportement et leurs effets sur les écosystèmes du Québec. Cette initiative découle d'un des enjeux du *Plan stratégique 2009-2014* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, soit l'augmentation de ses interventions de protection de l'environnement. De plus, le Centre d'expertise s'efforcera à nouveau d'offrir une expertise de pointe autant en matière d'échantillonnage que d'analyse de la problématique de contamination de l'air ambiant et des rejets dans l'atmosphère.

Par ailleurs, le Centre d'expertise contribuera au plan ministériel de développement durable, en plus de s'assurer du respect de la *Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens* du Ministère.

J'ai la conviction que ces engagements soulèveront des défis auxquels l'ensemble du personnel s'attaquera pour que les résultats obtenus répondent aux attentes actuelles et futures des unités administratives du Ministère, de la clientèle externe et des partenaires.

Guy Chouinard

Table des matières

1 Présentation du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec 1

1.1 Vision, mission et valeurs 1

1.2 Structure organisationnelle 2

1.3 Produits et services 2

1.4 Qualité des services 3

1.5 Clientèle 4

2 Orientations stratégiques 5

2.1 Orientations stratégiques 2006-2011 du Centre d'expertise 5

2.2 Orientation stratégique 2009-2014 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs 6

3 Planification 2010-2011 7

4 Ressources allouées 16

5 Facteurs de contingence 17

6 Approbation du plan d'action 18

Annexe I – Organigramme du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec 19

1 Présentation du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec

Le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec est une agence gouvernementale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui fournit des services professionnels en matière d'analyses de laboratoire et d'expertise spécialisée dans le domaine de l'environnement[1]. Il exerce ses activités conformément à la Convention de performance et d'imputabilité signée en janvier 2002.

Le personnel du Centre d'expertise travaille à deux endroits, soit dans des laboratoires situés à Laval ainsi que dans des bureaux administratifs et des laboratoires du Complexe scientifique situé à Québec.

Les activités et les ressources du Centre d'expertise sont régies par la Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, la Loi sur la fonction publique, la Loi sur l'administration publique et la Loi sur l'administration financière.

1.1 Vision, mission et valeurs

Vision

La vision du Centre d'expertise est d'être une référence en matière d'analyse environnementale, tant pour le Ministère que pour l'ensemble de sa clientèle externe et de ses partenaires.

Mission

Le Centre d'expertise a pour mission de garantir la disponibilité, la qualité et la continuité de l'expertise et de l'information analytique pour les besoins de protection de l'environnement et de conservation des ressources. Sa raison d'être est liée au domaine de l'analyse environnementale, principalement en biologie, en chimie, en écotoxicologie, en microbiologie et en systèmes de gestion de la qualité.

Valeurs

L'équipe du Centre d'expertise adhère sans réserve aux valeurs du Ministère, soit l'équité, la rigueur, la transparence, le respect et la responsabilité.

En plus de ces valeurs, le Centre d'expertise favorise la créativité et la recherche de l'excellence en vue de fournir des services innovateurs à sa clientèle et à ses partenaires.

1. Pour obtenir plus de renseignements ou pour consulter les documents relatifs aux activités du Centre d'expertise, consultez le site Internet de l'organisation (www.ceaeq.gouv.qc.ca).

1.2 Structure organisationnelle

La structure organisationnelle du Centre d'expertise est présentée en annexe. Elle comprend trois directions dont les activités sont orientées vers la prestation de services à la clientèle. L'une d'entre elles se voit aussi confier les mandats relatifs aux activités organisationnelles et aux relations d'affaires.

Le Centre d'expertise est appuyé par cinq comités constitués de partenaires venant du Ministère et de l'extérieur : un comité pour le suivi de la prestation de services au Ministère et quatre comités de soutien à la gestion des programmes d'accréditation. Les liens entre ces comités et le Centre d'expertise sont illustrés dans la structure organisationnelle jointe en annexe.

1.3 Produits et services

Le Centre d'expertise livre des produits et des services dans trois champs distincts :

- Les **analyses de laboratoire**, qui comprennent principalement les travaux de caractérisation et de quantification en biologie, en chimie, en microbiologie et en toxicologie environnementale; elles sont effectuées dans divers milieux environnementaux (eau, air, sol, faune et flore) et rejets (gazeux, liquides et solides).

  L'équipe du Centre d'expertise peut identifier et quantifier plus de 200 substances en chimie inorganique de même que près de 800 substances en chimie organique et effectuer près de 50 tests et essais biologiques ou microbiologiques différents.

- Les **services d'études**, qui englobent l'analyse de problématiques particulières à partir d'approches systémiques et multidisciplinaires. Parmi ces services, mentionnons l'expertise en écotoxicologie et en évaluation du risque de même que les études de terrain concernant l'analyse sur place de l'air, de l'eau et des sols, la caractérisation d'odeurs ainsi que les interventions lors de situations d'urgence environnementale.

- Les **services d'accréditation**, qui comprennent les activités de reconnaissance et de vérification des systèmes qualité. Ces activités touchent le Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse, le Programme d'accréditation d'échantillonnage environnemental, le Programme d'accréditation des établissements d'analyse des émissions des véhicules lourds ainsi que le Mécanisme de gestion de la liste d'experts en protection et réhabilitation des terrains contaminés en conformité avec la section IV.2.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement. À ces services s'ajoutent la préparation et la certification de matériaux de référence utilisés pour la vérification de la qualité de l'information analytique ainsi que pour les essais d'aptitude servant à évaluer la compétence des laboratoires situés au Québec et hors Québec.

Tarification des services

La prestation des services au Ministère est planifiée chaque année conjointement avec le comité des priorités relatives à l'expertise analytique, qui détermine le nombre d'heures allouées pour les analyses de laboratoire et pour l'expertise analytique en fonction des priorités et des ressources disponibles. Le recueil intitulé *Temps d'analyse de laboratoire* permet à la clientèle ministérielle de planifier ses besoins relativement aux analyses courantes.

La clientèle externe doit payer pour obtenir des services du Centre d'expertise. La tarification des services liés aux divers programmes d'accréditation[2] est spécifiée dans les documents suivants :

- *Tarification relative au Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse*;
- *Tarification relative au Programme d'accréditation d'échantillonnage environnemental*;
- *Tarification relative au Programme d'accréditation des établissements d'analyse des émissions des véhicules lourds*;
- *Mécanisme de gestion de la liste des experts – Protection et réhabilitation des terrains*.

Le *Catalogue des matériaux de référence* et le document *Programme d'essais d'aptitude* précisent le coût de ces catégories de produits commercialisés.

Enfin, les autres coûts de services sont déterminés par projet.

1.4 Qualité des services

L'équipe du Centre d'expertise s'engage à offrir à sa clientèle et à ses partenaires une prestation de services pertinente, fiable et innovatrice.

Aussi, le Centre d'expertise souscrit entièrement à la *Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, qui s'est donné pour objectif d'offrir des services accessibles, courtois, diligents et équitables. En outre, il applique sa propre politique de qualité.

Politique qualité

Les gestionnaires et le personnel du Centre d'expertise ont la volonté d'améliorer sans cesse la prestation de services à la clientèle. Ainsi, le Centre d'expertise s'est doté d'une politique qualité qui vise la satisfaction de sa clientèle par la livraison en temps utile des divers produits et services, en conformité avec les exigences de qualité et de production. Sous l'autorité du directeur général, un coordonnateur qualité, appuyé par un délégué qualité dans chacune des directions, veille à la qualité des produits et des services livrés.

2. Pour obtenir plus de renseignements ou pour consulter les documents relatifs à la tarification, visitez le site Internet du Centre d'expertise (www.ceaeq.gouv.qc.ca) ou celui du Ministère (www.mddep.gouv.qc.ca).

Les activités du Centre d'expertise respectent les normes internationales reconnues. Ainsi :

- le Conseil canadien des normes accorde son accréditation au Centre d'expertise selon les prescriptions de la norme ISO/CEI 17025 (2005) pour les analyses de laboratoire et selon les exigences décrites dans la norme ISO/CEI 17043 (2010) pour les activités d'essais d'aptitude;
- la gestion des programmes d'accréditation s'appuie sur les exigences de la norme ISO 17011 (2004);
- la production de matériaux de référence respecte les lignes directrices du document *ILAC-G12-2000: Guidelines for the Requirements for the Competence of Reference Materials Producers*.

1.5 Clientèle

Les services offerts par le Centre d'expertise s'adressent :

- aux unités administratives du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui requièrent des services d'analyses de laboratoire, d'études et de développement méthodologique;
- aux laboratoires institutionnels, industriels, municipaux et privés d'analyse environnementale accrédités qui effectuent des analyses pour l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement et de ses règlements;
- aux laboratoires qui effectuent des analyses pour la fertilisation et le chaulage des sols agricoles de même que pour la caractérisation des engrais de ferme;
- aux entreprises qui pratiquent des activités d'échantillonnage;
- aux établissements d'analyse qui effectuent des réinspections des émissions des véhicules lourds;
- aux individus qui travaillent dans le secteur de la protection et de la réhabilitation des terrains;
- aux autres ministères, aux institutions, aux municipalités et aux industries qui ont recours à des services spécialisés qui ne sont pas offerts par l'entreprise privée;
- aux laboratoires d'analyse environnementale canadiens et étrangers, auxquels il fournit les matériaux de référence et des essais d'aptitude pour l'évaluation de leur performance analytique.

Le Centre d'expertise offre également des services à l'extérieur du Québec. Sa clientèle se compose notamment des laboratoires hors du Canada que le Centre d'expertise accrédite ou auxquels il fournit de l'expertise pour le développement de leurs compétences.

2 Orientations stratégiques

2.1 Orientations stratégiques 2006-2011 du Centre d'expertise

Le Centre d'expertise est un acteur engagé dans un secteur d'activité en constante évolution, tant à l'égard des besoins et des attentes de sa clientèle ministérielle que de la dynamique d'affaires et des perspectives de marchés.

Il doit donc s'inspirer des éléments significatifs de son environnement externe (évolution rapide des technologies, respect du principe de non-concurrence) afin de poursuivre son évolution tout en misant sur sa force principale, son capital humain. À cette fin, il doit notamment assurer la relève au sein de son équipe en misant sur le transfert de l'expertise et des connaissances.

Le *Plan stratégique 2006-2011* comporte quatre enjeux et quatre orientations qui se présentent comme suit :

La capacité organisationnelle

ORIENTATION 1 : Organiser la capacité de production du Centre d'expertise afin de maximiser les bénéfices pour la clientèle et les partenaires

La relation d'affaires avec la clientèle ministérielle

ORIENTATION 2 : Renforcer les mécanismes d'interaction avec la clientèle ministérielle

Le développement des affaires

ORIENTATION 3 : S'assurer d'un carnet de commandes suffisant et durable provenant de la clientèle externe

Le partenariat

ORIENTATION 4 : Favoriser le partenariat afin d'augmenter la capacité organisationnelle du Centre d'expertise

2.2 Orientation stratégique 2009-2014 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Un des enjeux du *Plan stratégique 2009-2014* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs est d'accroître les interventions de protection de l'environnement. Aussi, le Ministère a adopté une orientation stratégique pour renforcer ses actions de prévention, de contrôle et de réhabilitation à l'égard des atteintes à l'environnement. Cette orientation vise à mieux connaître, au Québec, la problématique des contaminants d'intérêt émergent ainsi qu'à analyser leur comportement et leurs effets sur les écosystèmes. À cette fin, le Centre d'expertise réalisera des projets de développement scientifique et technique liés aux contaminants d'intérêt émergent.

3 Planification 2010-2011

L'ensemble des objectifs du *Plan d'action 2010-2011* découle de la volonté de l'organisation de répondre aux besoins de sa clientèle et de poursuivre son évolution tout en assurant son leadership en matière d'analyse environnementale.

Le Centre d'expertise compte sur le savoir-faire, l'enthousiasme et la capacité d'innovation de son personnel pour atteindre ses objectifs.

Orientation 1	Organiser la capacité de production du Centre d'expertise afin de maximiser les bénéfices pour la clientèle et les partenaires

Objectif 1	**Offrir une prestation de services adaptée aux besoins des unités du Ministère**
Indicateur : nombre d'heures de services fournies	Cible : 107 500 heures

Le principal client du Centre d'expertise est le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec. Sa priorité est de fournir au Ministère les services appropriés d'analyse environnementale.

Les unités du Ministère ont recours au Centre d'expertise pour ce qui concerne leurs activités de contrôle réglementaire, de surveillance de la qualité des écosystèmes, d'intervention en situation d'urgence environnementale et de traitement des plaintes à caractère environnemental provenant des citoyennes et des citoyens du Québec. Le Centre d'expertise s'assure également de la disponibilité d'entreprises compétentes pour la réalisation de travaux relatifs à l'application réglementaire. L'offre de services couvre l'analyse de laboratoire, l'accréditation des laboratoires, des entreprises d'échantillonnage environnemental et des établissements d'analyse des émissions des véhicules lourds, la reconnaissance des experts, les études de terrain, l'expertise en écotoxicologie et les services-conseils en analyse environnementale. Les objectifs liés à chacun des éléments de cette offre de services sont décrits ci-dessous.

Objectif 1.1	**Fournir la prestation de services en analyse de laboratoire**
Indicateur : nombre d'heures en analyse de laboratoire	Cible : 68 000 heures

Le nombre d'heures consacrées à l'analyse en laboratoire demeure identique à celui de 2009-2010. Une partie de la prestation, soit 8 500 heures, sera affectée à la réalisation d'analyses dans le cadre du Plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007-2017. Il convient de souligner le fait que l'effort consacré au suivi des algues bleu-vert est passé de 10 000 heures à 8 500 heures en raison de l'optimisation du plan d'échantillonnage et des analyses en laboratoire. Ainsi, 1 500 heures pourront être affectées à d'autres analyses requises par le Ministère.

Des efforts seront également déployés pour améliorer les méthodes d'analyse afin de suivre l'évolution des connaissances et de répondre aux nouveaux besoins du Ministère.

Objectif 1.2	Assurer la prestation de services relative aux quatre programmes d'accréditation et de reconnaissance
Indicateur : nombre d'heures de services fournies	Cible : 26 000 heures
Indicateur : nombre de visites d'évaluation de laboratoires environnementaux	Cible : 32 visites d'évaluation sur site
Indicateur : nombre d'essais d'aptitude	Cible : 19 essais d'aptitude
Le Centre d'expertise gère les programmes ministériels d'accréditation des laboratoires et de reconnaissance des experts en analyse environnementale. Il assure la surveillance et la vérification des entreprises et des individus reconnus dans le cadre de ces programmes. À cette fin, il réalise des évaluations sur site, des essais d'aptitudes, des activités de suivi de la qualité des activités d'échantillonnage des matières résiduelles fertilisantes ainsi que des activités de reconnaissance des établissements d'analyse des émissions des véhicules lourds. Enfin, il gère la liste des experts reconnus et administre les examens de qualification.	

Objectif 1.3	Assurer la prestation de services en étude de terrain
Indicateur : nombre d'heures de services fournies	Cible : 8 000 heures
Le Centre d'expertise fournit des services d'échantillonnage et d'évaluation de problématiques environnementales sur le terrain, notamment à l'aide du laboratoire mobile TAGA*. Le nombre d'heures de services fournies sera augmenté de 1 000 heures par rapport aux 7 000 heures affectées à l'étude de terrain l'année dernière. Cette hausse est liée au fait que l'échantillonnage des émissions atmosphériques de sources fixes en milieu industriel sera mis en application en 2010-2011.	
* *Trace Atmospheric Gaz Analyser*	

Objectif 1.4	Assurer la prestation de services en écotoxicologie
Indicateur : nombre d'heures de services fournies	Cible : 4 000 heures
Chaque année, de nombreux projets soumis au Centre d'expertise nécessitent une expertise en écotoxicologie. Ces projets multidisciplinaires et complexes sont pris en charge par une équipe de spécialistes dans le domaine. Le Centre d'expertise offrira au Ministère 4 000 heures d'expertise écotoxicologique. À ce titre, l'équipe d'experts fournira des avis et une expertise pour les dossiers d'études d'impacts et de sites contaminés, et réalisera des études écotoxicologiques pour des projets particuliers. Enfin, elle sera associée à la mise en place de démarches d'évaluation et participera à des projets de recherche et développement en partenariat avec le milieu scientifique universitaire et gouvernemental.	

Objectif 1.5	Assurer la prestation de services-conseils
Indicateur : nombre d'heures de services fournies	Cible : 1 500 heures
Le Ministère sollicite les experts du Centre d'expertise pour étudier des problématiques multidisciplinaires ou de nature complexe. Ainsi, ils sont notamment appelés à produire des avis relatifs aux politiques, aux lois et aux réglementations du domaine environnemental, à rédiger et à mettre à jour les cahiers du *Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales* ainsi qu'à coordonner des projets pour le Ministère ou à y agir à titre d'experts.	

Objectif 2	Assurer la prestation de services requise par la clientèle externe
Indicateur : autofinancement	Cible : 20 %

Le Centre d'expertise fournit chaque année une gamme de produits et de services à sa clientèle externe. Parmi cet éventail, on trouve :

- des services d'analyses pour des besoins de connaissances ou lorsque les laboratoires privés n'ont pas l'accréditation requise;
- la production de matériaux de référence et la réalisation d'essais d'aptitude;
- des services-conseils offerts à l'extérieur du Québec et touchant la formation de personnel technique et scientifique, la fourniture de matériaux de référence, l'accréditation de laboratoires ainsi que l'implantation de laboratoires de matériaux de référence, de programmes d'essais d'aptitude et de laboratoires d'analyse.

Objectif 3	Assurer la formation et le perfectionnement du personnel afin d'optimiser la prestation de services offerte par le Centre d'expertise
Indicateur : nombre d'heures de formation et de perfectionnement	Cible : 1,5 % des heures travaillées
Indicateur : pourcentage de la masse salariale	Cible : 1 %

Le Centre d'expertise s'est donné pour objectif d'assurer la formation et le perfectionnement de son personnel afin de maintenir sa position de centre de référence en matière d'analyse environnementale. Cet engagement exige d'être à l'affût des progrès scientifiques et techniques, et de suivre l'évolution des besoins de sa clientèle. La préoccupation de l'équipe de gestion consiste à maintenir l'expertise à jour et à adapter la prestation de services pour répondre adéquatement à la demande de sa clientèle ministérielle.

Objectif 4	Réaliser des projets de développement scientifique et technique pour les besoins de la clientèle
Indicateur : nombre d'heures investies dans le développement scientifique et technique	Cible : 8 % des efforts liés à la prestation de services
Indicateur : cote de rayonnement scientifique du Centre d'expertise*	Cible : 25

Le Centre d'expertise consacre des efforts importants en recherche et développement afin d'améliorer ou de mettre au point de nouvelles méthodes d'analyse et pour contribuer à l'avancement des connaissances scientifiques et des pratiques en matière d'analyse environnementale.

* Il s'agit d'une cote basée notamment sur le nombre de présentations orales ou d'affiches et de communications scientifiques écrites.

Orientation 2	Renforcer les mécanismes d'interaction avec la clientèle ministérielle

Objectif 5	Améliorer le suivi des analyses en laboratoire pour la clientèle
Biens livrables :	transmission électronique des certificats d'analyse opérationnelle au 31 octobre 2010
La clientèle souhaite recevoir les résultats d'analyse par voie électronique. Le Centre d'expertise finalisera les travaux visant à améliorer cet aspect de son service à la clientèle. Cette initiative permettra également d'alléger les procédures ainsi que de réduire les frais d'expédition et d'archivage des certificats, et la consommation de papier. La signature électronique et la transmission automatisée des certificats d'analyse débuteront au cours de l'automne 2010.	

Objectif 6	Mettre à jour le *Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales*
Biens livrables :	cahier 3 portant sur l'échantillonnage des eaux souterraines (édition 1994) révisé d'ici le 31 mars 2011; cahier 4 portant sur l'échantillonnage des émissions atmosphériques en provenance de sources fixes (édition 2006) en cours de révision; cahier 8 portant sur l'échantillonnage des matières dangereuses (édition 1998) révisé d'ici le 31 mars 2011.
Le *Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales* est un recueil de cahiers qui établissent les règles en matière d'échantillonnage environnemental. Ces cahiers doivent être mis à jour de façon continue afin d'intégrer les développements technologiques et méthodologiques. Ils sont élaborés conjointement avec les spécialistes ministériels et les experts québécois du domaine.	

Orientation 3	S'assurer d'un carnet de commandes suffisant et durable provenant de la clientèle externe

Objectif 7	Maintenir les taux d'autofinancement
Indicateur : taux d'autofinancement	Cible : 20 %
Indicateur : revenus provenant des activités hors Québec	Cible : 235 000 $

Le Centre d'expertise est un acteur reconnu dans le domaine de l'analyse environnementale, tant au Québec qu'à l'extérieur de ses frontières. Ainsi, il fournit des services à une clientèle externe de plus en plus diversifiée.

L'offre de services à la clientèle externe favorise l'équilibre budgétaire de l'organisation. Deux indicateurs sont liés aux activités commerciales, soit le taux d'autofinancement et les revenus provenant des activités hors Québec. Des cibles annuelles ont été établies pour ces deux indicateurs en fonction de la réalité et des perspectives d'affaires envisagées pour l'exercice financier 2010-2011. Par ailleurs, le Centre d'expertise se penchera sur le développement de son offre de produits et services dans le cadre de son exercice de planification stratégique qui sera amorcé au cours de l'automne 2010.

Orientation 4	Favoriser le partenariat afin d'augmenter la capacité organisationnelle du Centre d'expertise

Objectif 8	Favoriser les actions visant à maintenir les partenariats existants et à en établir de nouveaux
Indicateur : nombre d'ententes de partenariat conclues	Cible : 10
Indicateur : nombre d'heures consacrées aux projets réalisés en partenariat	Cible : 6 300 h

Afin d'assumer pleinement son rôle de centre de référence en analyse environnementale, le Centre d'expertise entend établir des partenariats avec d'autres organisations, tant sur la scène nationale qu'à l'étranger.

Objectifs relatifs au *Plan stratégique 2009-2014* du Ministère

Objectif 9	**Coordonner les travaux d'un comité consultatif ministériel en vue d'établir une programmation des activités d'acquisition de connaissances sur les contaminants d'intérêt émergent**
Indicateur : programmation ministérielle des activités d'acquisition de connaissances sur les contaminants d'intérêt émergent	Cible : programmation déposée au 31 mars 2011

Un contaminant d'intérêt émergent est une substance dont le caractère préoccupant tend à se confirmer par l'acquisition de nouvelles connaissances sur sa présence dans l'environnement et sur ses effets potentiels sur la santé humaine et les écosystèmes. Parmi ces substances se trouvent, entre autres, les composés perfluorés, les médicaments humains et vétérinaires, les hormones naturelles et synthétiques et les nanoparticules.

Le Ministère est interpellé par l'évaluation de ces problématiques environnementales sensibles. Aussi entend-il mettre en place des outils de gestion appropriés à leur diversité et à leur complexité. Afin de répondre à ces nouveaux impératifs, le Centre /d'expertise soutiendra le Ministère en coordonnant les travaux d'un comité consultatif ministériel sur les contaminants d'intérêt émergent.

Objectif 10	**Réaliser des projets de développement scientifique et technique sur les contaminants d'intérêt émergent**
Indicateur : nombre d'heures investies dans la réalisation des projets sur les contaminants d'intérêt émergent	Cible : 1 000 heures

Le Centre d'expertise entend réaliser des projets de développement dans le but de soutenir les actions du Ministère dans le domaine des contaminants d'intérêt émergent. La mise au point de méthodes d'analyse permettant d'identifier et de quantifier les contaminants émergents à l'état de traces dans l'environnement, la mise au point d'essais de toxicité pour mesurer leurs effets potentiels sur les organismes, la caractérisation des sources d'émission de ces contaminants et l'étude de leur présence dans les écosystèmes sont des exemples de projets qui seront menés. De tels projets permettront de mieux comprendre le comportement et les effets des contaminants émergents dans les écosystèmes et contribueront ainsi à en améliorer la gestion environnementale. Certains de ces travaux seront réalisés en partenariat avec d'autres unités du Ministère ou des partenaires externes.

Objectifs relatifs à la qualité et au développement durable

Objectif 11 **Maintenir les homologations ISO détenues par le Centre d'expertise**

- l'accréditation ISO/CEI 17025 (2005) en analyse de laboratoire
- l'accréditation ISO/CEI 17043 à titre de fournisseur d'essais d'aptitude

Accrédité depuis 1999 par le Conseil canadien des normes, le Centre d'expertise recevra, au cours de 2010-2011, la visite d'évaluateurs qui viendront vérifier le respect des prescriptions liées aux deux accréditations détenues par l'organisation. C'est à la suite de cette visite que le maintien des accréditations détenues par le Centre d'expertise sera confirmé pour les deux prochaines années.

Objectif 12 **Mettre en œuvre des pratiques de laboratoire plus respectueuses de l'environnement**

Le Centre d'expertise contribue à l'atteinte des cibles du plan ministériel de développement durable et de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*.

Projet : Implantation du programme ICI ON RECYCLE! pour les laboratoires du Centre d'expertise situés à Laval – étape de reconnaissance « performance »

Cible : obtention de la reconnaissance « performance » en 2010-2011

Le personnel des laboratoires du Centre d'expertise situés à Laval travaille à l'implantation du programme ICI ON RECYCLE! de RECYC-QUÉBEC. Ce programme constitue une reconnaissance officielle des pratiques de réemploi, de recyclage et de valorisation des matières résiduelles. Il comporte trois étapes, soit l'engagement, la mise en œuvre et la performance. Le Centre d'expertise a obtenu la reconnaissance « engagement » en 2008-2009 et la reconnaissance « mise en œuvre » en 2009-2010. Il souhaite obtenir la reconnaissance « performance » en 2010-2011.

Objectif 13 **Contribuer au respect des engagements pris dans la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens**

Le Centre d'expertise doit contribuer à l'atteinte des cibles fixées en vertu des engagements pris par le Ministère dans sa Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens. Deux engagements feront l'objet d'actions particulières du Centre d'expertise au cours de l'exercice.

Objectif 13.1	**Répondre ou transmettre un accusé de réception dans les cinq jours suivant la réception d'une demande écrite (DSCC-3)**
Indicateur : pourcentage des demandes écrites pour lesquelles un accusé de réception a été transmis dans un délai de cinq jours ouvrables	Cible : 90 %
Les activités d'accréditation exigent des échanges soutenus avec les entreprises accréditées et les individus reconnus dans le cadre des programmes d'accréditation. Le Centre d'expertise s'est engagé à effectuer une première intervention auprès des demandeurs dans un délai de cinq jours ouvrables.	

Objectif 13.2	**S'assurer de la compétence des laboratoires accrédités par le Ministère à fournir une information de qualité dans leurs domaines d'accréditation (DSCC-13)**
Indicateur : nombre d'activités de surveillance effectuées (visites d'évaluation et essais d'aptitude) auprès des laboratoires	Cible : visites d'évaluation : visite de tous les laboratoires accrédités tous les deux ans Cible : essais d'aptitude : envoi de deux évaluations par année aux laboratoires de microbiologie et de toxicologie et d'une évaluation par année aux laboratoires de chimie
À titre de registraire, le Centre d'expertise doit s'assurer de la compétence des laboratoires accrédités par le Ministère. Les laboratoires accrédités doivent être visités tous les deux ans et réussir des essais d'aptitude chaque année à partir d'échantillons fournis par le Centre d'expertise.	

Suivi des indicateurs de performance

Pour mesurer la performance d'une organisation, la Convention de performance et d'imputabilité exige le suivi des indicateurs, dont le coût de revient et le système qualité.

Le coût de revient horaire

- Le coût de revient horaire est un indicateur déterminé annuellement. Le suivi de cet indicateur se poursuivra en 2010-2011.

La satisfaction de la clientèle

- La satisfaction de la clientèle est déterminée par un indice qui varie de zéro à dix et qui est établi tous les trois ans à partir d'un sondage effectué auprès de la clientèle. Aucun sondage ne sera mené pendant l'exercice 2010-2011 (résultat de 8,3 en 2009-2010); le prochain sondage est prévu en 2012-2013.

4 Ressources allouées

En 2010-2011, le Centre d'expertise disposera d'une enveloppe budgétaire de 5 144 900 $ provenant du Ministère. Cette enveloppe est constituée de 4 102 200 $ pour la rémunération, de 276 700 $ pour le fonctionnement et de 725 000 $ pour l'immobilisation.

De plus, le Centre d'expertise génère des revenus autonomes provenant de services qu'il rend à sa clientèle externe, à savoir :

1) l'accréditation des laboratoires, qui génère des revenus d'environ 600 000 $; de cette somme, 350 000 $ sont versés directement au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec;

2) les services d'analyse et d'expertise demandés par sa clientèle institutionnelle et privée au Québec et à l'extérieur de la province. Les revenus provenant de ces services varient chaque année en fonction des besoins de la clientèle. Sur la base des données antérieures et en tenant compte des tendances du marché, ils sont estimés à environ deux millions de dollars en 2010-2011.

Les revenus totaux prévus pour 2010-2011 s'élèvent donc à 2,6 millions de dollars. Grâce à cet apport, le Centre d'expertise sera en mesure de remplir son engagement de services, voire de bonifier son offre de services au Ministère au cours de l'exercice.

L'équipe permanente de l'organisation est constituée de 88 ETC (équivalents temps complet). Des ressources occasionnelles se joindront au groupe en fonction des besoins liés aux travaux à exécuter. Sur la base des objectifs établis pour l'année, les effectifs occasionnels nécessaires sont estimés à 17 ETC.

5 Facteurs de contingence

La réalisation des objectifs annuels est influencée par un certain nombre de facteurs :

- **Le maintien de l'enveloppe de crédits** – Les crédits accordés au Centre d'expertise en début d'exercice permettent de convenir des bases de l'offre de services au Ministère. C'est sur cette base que les activités sont planifiées.

- **L'accès en temps utile à des ressources complémentaires, tout en respectant les mesures gouvernementales de réduction de l'effectif** – La réalisation du plan d'action et la prestation de services à la clientèle sont conditionnelles à la possibilité, pour le Centre d'expertise, d'avoir accès à des ressources complémentaires en période de surplus de travail.

- **Des revenus autonomes inférieurs à la prévision** – Une partie du financement des services fournis au Ministère est assurée par les revenus autonomes. Le Centre d'expertise fonde son engagement de services sur une prévision des revenus provenant de la fourniture de services à l'externe. Par conséquent, si la prévision ne se réalise pas, cela peut avoir une incidence soit sur la prestation de services au Ministère, et par le fait même sur l'atteinte des objectifs, soit sur les sommes qui devront être puisées à même le compte à fin déterminée.

- **La disponibilité des unités centrales du Ministère pour fournir les services dont le Centre d'expertise a besoin** – Certains objectifs du plan d'action sont réalisés grâce à la collaboration d'unités centrales du Ministère. La disponibilité du personnel de ces unités est donc importante pour l'exécution des travaux et peut, par conséquent, avoir une incidence sur la livraison des produits.

6 Approbation du plan d'action

Je soumets le *Plan d'action 2010-2011* du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec à l'approbation de la ministre.

Jacques Dupont
Sous-ministre adjoint à l'expertise hydrique, à
l'analyse et aux évaluations environnementales

Madeleine Paulin
Sous-ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

Le 29 juillet 2010, j'approuve ce plan d'action.

Line Beauchamp
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

Annexe

Organigramme du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec

Les personnes qui le désirent peuvent obtenir de l'information en s'adressant au :

Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec
2700, rue Einstein, bureau E.2.220
Québec (Québec) G1P 3W8

Téléphone : 418 643-1301
Télécopieur : 418 528-1091
Courriel : ceaeq@mddep.gouv.qc.ca
Internet : www.ceaeq.gouv.qc.ca

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2010
ISBN : 978-2-550-58775-0 (version imprimée)
ISBN : 978-2-550-58776-7 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2010

Centre d'expertise en analyse environnementale
Québec

Ce papier contient 100 % de fibres recyclées après consommation.